

Pôle
Direction
Affaire suivie par :
M. DOSSAT
Tél : 05 57 26 63 01
Mél : ddfpt.pessac@ac-bordeaux.fr

Pessac, le 8 avril 2022

Madame, Monsieur,

Le Lycée Pape Clément, qui accueille 1600 élèves et 160 professeurs, est habilité à percevoir la partie hors quota de votre taxe. Nous vous proposons d'accompagner le développement du lycée en affectant votre Taxe d'Apprentissage à nos actions de formation tertiaires comme industrielles.

Cette contribution permet au lycée d'acquérir dans chaque formation un matériel pédagogique adapté aux évolutions du secteur professionnel. Notre établissement a pour vocation de former les jeunes de la région Nouvelle Aquitaine aux métiers de demain. Il forme vos futurs collaborateurs et les prépare au mieux à vos prochains recrutements. Une bonne formation demande des outils et des supports techniques de qualité. Cette taxe d'Apprentissage est pour nous une ressource indispensable pour garantir des formations de qualité à nos élèves et nos étudiants : elle permet, en effet, d'améliorer les équipements pédagogiques dans les domaines industriels et tertiaires où sont enseignées des formations de niveau bac général et technologique (Sciences de l'Ingénieur, Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable, Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) et de niveau post-bac (BTS « Systèmes Numériques option Electronique et Communication », BTS Technico-Commercial « Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques » réalisable en formation scolaire classique ou par alternance).

Depuis plusieurs années, grâce à votre taxe d'apprentissage, nous avons pu :

- poursuivre la mise en place d'équipements de qualité dans les salles de cours,
- équiper les nouveaux espaces pédagogiques pour le secteur technologique,
- enrichir et mettre à jour continuellement l'équipement informatique et les logiciels métiers.

QUAND ET COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Date limite : le 31 mai 2022

Pour nous faire bénéficier de votre contribution:

Compléter le formulaire « Formulaire de versement de la taxe d'apprentissage 2021 » en l'accompagnant de votre chèque le cas échéant au Lycée Pape Clément, 1 rue Léo Lagrange 33605 PESSAC CEDEX.

Pour les virements le RIB est disponible sur demande par mail à l'adresse du lycée : ce.0332722e@ac-bordeaux.fr

Dès réception de votre bordereau et du versement, nous vous adresserons un reçu libérateur.

Contact : M. DOSSAT, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
Tél : 05 57 26 63 01 Mail : ddfpt.pessac@ac-bordeaux.fr

Sachant compter sur votre soutien à nos élèves et au lycée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Aïcha AMGHAR
Provisoire

